



ISERE  
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des  
décisions administratives du Maire

**CONSEIL MUNICIPAL**  
*Séance du samedi 21 mars 2026*

**DELIBERATION N°2026-014**

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 24/03/2026

ID : 038-213802812-20260323-DELIB2026\_014-DE



L'an 2026, le 21 mars, à 10 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 17 mars 2026 par le Maire sortant, Mme Nelly JANIN QUERCIA, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Monsieur Didier PERRIN, Maire de la Commune de NOYAREY.

**PRESENTS :** Didier PERRIN, Nelly JANIN QUERCIA, Alexandre TREPIER, Christine AUDOUARD, Romain BRIANT BUISSON, Pascal CHAUDIERE, Virginie DURANT, Emmanuel ESCANDE, Alison FERRIGNO, Gérard FEY, Bénédicte GUILLAUMIN, Meryle LOCATELLI, Chloé MERIGUET, Nathael PALOMBA, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Prazeres RIBEIRO, Denis ROUX.

**ABSENT AYANT**

**DONNE POUVOIR :** Christian BERTHIER à Didier PERRIN.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 18  
Nombre de conseillers votants : 19

---

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine AUDOUARD a été désignée comme secrétaire de séance.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/02/2026**

Monsieur Gérard FEY, Président de séance au début du conseil municipal, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23/02/2026. Il est approuvé à l'unanimité (Nathael PALOMBA et Denis ROUX ne prennent pas part au vote).

---

**DELIBERATION N°2026-014 : Détermination du nombre d'Adjoints au Maire et élection des Adjoints**

Didier PERRIN, Rapporteur

**Détermination du nombre d'Adjoints au Maire**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Il est ainsi **PROPOSE** la création de 5 postes d'adjoints au Maire.

**Election des Adjoints au Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

**CONSIDERANT** que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Après un appel de candidature, la liste de candidats déposée est la suivante :

- M. Christian BERTHIER
- Mme Nelly JANIN QUERCIA
- M. Alexandre TREPIER
- Mme Christine AUDOUARD
- M. Romain BRIANT BUISSON

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, fait constater au Président qu'il est porteur d'une seule enveloppe de vote, et la dépose dans l'urne prévue à cet effet.

Les assesseurs procèdent au dépouillement du vote et communiquent les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..... 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .. 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : ..... 16
- f. Majorité absolue : ..... 9

La liste conduite par M. Christian BERTHIER ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, sont proclamés élus en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- M. Christian BERTHIER 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire
- Mme Nelly JANIN QUERCIA 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire
- M. Alexandre TREPIER 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire
- Mme Christine AUDOUARD 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire
- M. Romain BRIANT BUISSON 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Affiché le : 24/03/2026

Reçu en préfecture le : 24/03/2026

Exécutoire le : 24/03/2026

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 23/03/2026

  
Le Maire,  
Didier PERRIN